

## AVISU CESEC 2020-79<sup>1</sup>

*Relatif au  
Rilativu à u*

### **Soutien financier 2020 aux médias insulaires Canal Sud Corsica, Télé Paese, Radio Frequenza Nostra et Corsica News**

*Pianu Média & Lingua Corsa" : Sustegnu finanziariu 2020 à i media  
isulani Canal Sud Corsica, Télépaese, Radio Frequenza Nostra è Corsica  
News*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vu** la lettre de saisine du 15 décembre 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le **Soutien financier 2020 aux médias insulaires Canal Sud Corsica, Télé Paese, Radio Frequenza Nostra et Corsica News**;

**Après avoir entendu**, Saveriu LUCIANI, Conseiller exécutif en charge de la politique de la langue corse

*Dopu intesu, Saveriu LUCIANI, Cunsiglieru esecutivu in carica di a pulitica di a lingua corsa*

**Sur rapport de Jean DAL COLLETO**, pour la commission "Lingua corsa è u so sviluppu ";

*À nant'à u raportu di Ghjuvan DAL COLLETO per a Cummissione Lingua corsa è u so sviluppu»*

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Votants (43)**: ANCHETTI (pouvoir à D.LUCIANI); ANDREANI; ANGELETTI; ARNAUD-SUSINI; BARBE; BATTESTINI.A; BATTESTINI JP; BOSSART; BRIGNOLE (pouvoir à MARCELLINI-NICOLAI); CASABIANCA; CASANOVA; CESARI A; CESARI J; CHOURY (pouvoir à NICOLI); CUCCHI; DAL COLLETO; DIPERI; DUBREUIL-VECCHI; FEDI; FRANCESCHI; GIACOMONI; GIANNI; GIUDICELLI; GODINAT (pouvoir à ANDREANI); LUCIANI;D; MARCELLINI -NICOLAI; MATTEI; MAUPERTUIS; MODOLONI MM; NICOLAI; NICOLI; NINU; NOVELLA; O'BINE; PANTALONI-BARANOVSKY; PASQUALI; RIUTORT; ROYER; RUBINI; SALDUCCI; SALVATORINI; SAVELLI; TROJANI

**NPAV : 0**

**Contre : 0**

**Abstention : 1 (CESARI.J)**

**Pour : 42**

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica*  
*Adunitu in seduta pienaria u 21 di dicembre di u 2020,*  
*Prununzia l'avisu chì seguita*

Ce rapport concerne 4 propositions de soutien financier à destination de différents médias locaux.

1/ Proposition de convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la CdC et « Canal Sud Corsica » dans le cadre du plan « Media è lingua corsa » pour l'année 2020-2021.

Par délibération N° 17/240/AC du 28 juillet 2017, la CdC instaure le plan « Media è lingua corsa » visant à soutenir la promotion et la diffusion de contenus corsophones dans les médias insulaires. La nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre la CdC et « Canal Sud Corsica » passée dans ce cadre, porte sur une somme de 70.000 €. L'objectif de participer à la prise en charge financière des intervenants dédiés spécifiquement à la réalisation de programmes en langue corse afin : d'augmenter et de développer la présence et la visibilité de la langue corse à l'antenne et sur les supports de diffusion multimédias.

2/ Proposition d'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens quadriennale N° CONV18SACI106 entre la CdC et la chaîne Tele Paese 2018 – 2021.

Comme prévu par l'article 7 de la convention actée par délibération en Assemblée de Corse N° 18/388/AC du 25 octobre 2018, une subvention complémentaire peut être versée à la chaîne par la Direction de la langue corse. A ce titre, la chaîne a sollicité une subvention d'un montant de 40.000 € afin de soutenir la production de programmes et émissions en langue corse et de favoriser la publication d'articles en langue corse sur le nouveau média numérique « Stampa Paese » et d'encourager la formation en langue corse de l'ensemble du personnel. Le président du Conseil exécutif propose de faire droit à cette demande.

3/ Aide à l'intégration de la langue corse dans les programmes de la radio Frequenza Nostra.

Cette radio entend développer un programme d'émissions en langue corse pour lequel elle sollicite une aide de 20.000 € sur un coût total de 51.418.98 €. Cette demande est conforme à la fiche 8.2 du règlement des aides.

4/ Aide à la SARL Corsica News pour la réalisation et la diffusion numérique d'un journal audiovisuel en langue corse.

Nouveau média, Corsica News prévoit de diffuser une émission d'information quotidienne intégralement en langue corse pour une durée annuelle de 10 heures, de constituer un outil de communication et de mettre en ligne des ressources (documentation pédagogique notamment). Le coût total du projet est chiffré à 83.160 €. Corsica News demande une participation de la CdC à hauteur de 49.000 €. Cependant, au titre de la fiche 8.2 du règlement des aides, la CdC ne peut intervenir que dans la limite de 20.000 €. C'est pourquoi, et à titre exceptionnel et par dérogation compte tenu de l'intérêt du projet, la CdC souhaite porter sa participation à 22.900 €.

**Le CESECC demande** à disposer des bilans des organismes bénéficiaires de subventions de manière à éclairer ses débats et prises de position.

**Le CESECC souhaite** que les médias locaux continuent leur travail de représentation de la « spalluzzera » dans leurs programmes.

**Le CESECC suggère** que le domaine de la langue corse soit intégré à la convention et ne soit donc plus l'objet d'avenants.

**Le CESECC encourage** les initiatives d'ouverture de l'espace linguistique vers le monde italo-roman.

**Le CESECC émet** un avis favorable à ce rapport.

**La présidente,**

**Marie-Jeanne NICOLI**

